



## DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Service de l'accès et de la protection de l'information (U01110)

**Sûreté du Québec**

Grand Quartier Général

1701, rue Parthenais

Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : (514) 596-7716

Télécopie : (514) 596-7717

Classification sécuritaire : **RESTREINT**

N/ Réf. : 1504 244

Le 22 juin 2015

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les sommes dépensées pour l'opération Danseur.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 22 avril 2015.

Cette demande visait à obtenir les sommes dépensées jusqu'à ce jour pour l'opération Danseur suite à l'évasion des trois évadés d'Orsainville en juin 2014.

Tout d'abord, le total des dépenses que la Sûreté du Québec est en mesure d'associer à ces arrestations s'élève à 206 614,00 \$. Ce montant comprend notamment des heures supplémentaires, des indemnités compensatoires pour frais de repas et d'hébergement ainsi que d'autres dépenses usuelles effectuées dans le cadre d'enquêtes criminelles. Ce montant exclut, par ailleurs, les salaires en temps régulier qui, à la Sûreté du Québec, ne sont pas comptabilisés par opération.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Original signé  
GUY LÉGER, CAPITAINE